

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Syndical du lundi 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en salle de réunion de la Mairie de La Pesse, sous la présidence de M. Jérôme GRENARD, Président.

En exercice	6	<i>Membres présents</i> : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER
Présents	5	<i>Pouvoirs</i> :
Votants	5	<i>Absents excusés</i> : Anthony HAREL
Absents	1	<i>Secrétaire de séance</i> : Grégoire JUBERT, adopté à l'unanimité

Tout d'abord, Jérôme GRENARD souhaite la bienvenue à Claude MERCIER, nouveau délégué titulaire désigné suite à la démission de Olivier ROYDOR du conseil municipal de La Pesse.

Le Président énonce ensuite l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 30 janvier 2023
 - 2) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2022
 - 3) Approbation du Compte Administratif 2022
 - 4) Affectation du résultat 2022
 - 5) Vote du Budget Primitif 2023
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 30 janvier 2023

Monsieur le Président demande si le contenu du compte-rendu transmis avec la convocation amène des remarques ou des corrections.

Le Conseil Syndical, avec 3 voix Pour et 2 Abstentions (A. Michamblé et C. Mercier), **APPROUVE** le compte-rendu du conseil syndical du 30 janvier 2023.

2) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2022 **Délibération 002/2023**

Monsieur le Président présente les résultats du Compte de Gestion pour l'exercice 2022 dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Saint Claude, qu'il remercie pour son travail.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 693.90 €	16 096.00 €
Recettes	22 587.35 €	15 681.59 €
Résultat de l'exercice	11 893.45 €	- 414.41 €
Reprise des résultats de clôture 2021	4 517.13 €	- 10 065.99 €
Résultats de clôture 2022	16 410.58 €	- 10 480.40 €

Soit un résultat de l'exercice 2022 de 11 479.04 €
Soit un résultat de clôture 2022 de 5 930.18 €

Le déficit d'investissement s'explique par le remboursement du capital de l'emprunt, dont le montant augmente chaque année Il est comblé par le mécanisme obligatoire d'apuration via l'excédent de fonctionnement. Le solde disponible au 31 décembre 2022 est de 5 930,18 €.

Après présentation, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier 2022.

Le Président a souhaité vérifier la viabilité du budget jusqu'au remboursement total de la dette en 2032. Une simulation budgétaire a été établie sur la moyenne des dépenses de fonctionnement des années 2020 à 2022, et prenant en compte le remboursement des emprunts, les subventions du Département, le montant actuel de la participation des communes et l'a confirmée.

3) Approbation du Compte de Administratif 2022 Délibération 003/2023

Le compte administratif rédigé par le Président est à approuver. Pour ce faire, Grégoire JUBERT, vice-président, prend la parole et présente les comptes de l'année 2022. Monsieur Jérôme GRENARD, quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

COMPTE BUDGET 891

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2021		4 517.13 €	10 065.99 €		10 065.99 €	4 517.13 €
Opérations de l'exercice 2022	10 693.90 €	22 587.35 €	16 096.00 €	15 681.59 €	26 789.90 €	38 268.94 €
TOTAUX	10 693.90 €	27 104.48 €	26 161.99 €	15 681.59 €	36 855.89 €	42 786.07 €
Résultats de clôture		16 410.58 €	10 480.40 €			5 930.18 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		16 410.58 €	10 480.40 €			5 930.18 €
RESULTATS DEFINITIFS		16 410.58 €	10 480.40 €			5 930.18 €

Ainsi, le Conseil Syndical constate qu'il est en tous points identique au compte de gestion, et **APPROUVE**, avec 4 voix Pour, le compte administratif 2022 tel qu'il a été présenté.

4) Affectation du résultat 2022 Délibération 004/2023

Monsieur le Président expose au comité syndical que l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 11 893.45 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 4 517.13 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 16 410.58 €.

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement. Ainsi le déficit de 10 480.40 € est apuré par l'affectation de cette même somme au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation obligatoire au compte 1068 (déficit d'investissement) 10 480.40 €
- Affectation du solde disponible à l'excédent reporté (compte R002) 5 930.18 €

5) Vote du budget primitif 2023 Délibération 005/2023 et 006/2023

La proposition de budget a été préparée par le président et le vice-président. Grégoire JUBERT prend la parole est présente les crédits positionnés pour 2023.

Il est proposé de maintenir le montant de la participation des communes à 800 € par mois, soit 19 200 € pour l'année.

Une provision de 1500 € pour la réfection du bardage de la caserne est positionnée en investissement, en attendant de voir si un plus gros chantier est nécessaire. Il faudra alors établir un plan de financement avec des demandes de subventions.

La couverture du déficit est reprise au 1068, et le solde de clôture au compte 002. La section d'investissement est équilibrée par un virement de la section de fonctionnement pour 12 412 €.

	Proposition 2023		Proposition 2023
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Fourniture de petit équipement	2 154.00 €	002 - Résultat reporté	5 931.00 €
Fournitures administratives	200.00 €	Taxes	140.00 €
Entretien voies et réseaux	1 500.00 €	Subvention départementale	3 014.00 €
Maintenance	1 000.00 €	Participation des communes	19 200.00 €
Remboursement autres organismes	1 125.00 €		
Remboursement autres services extérieurs	500.00 €		
Taxes foncières	140.00 €		
Dépenses imprévues	1 061.00 €		
Intérêts de l'emprunt	8 193.00 €		
Sous-total	15 873.00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	12 412.00 €		
TOTAL	28 285.00 €	TOTAL	28 285.00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
		Subvention départementale	5 854.00 €
001 - Déficit investissement de l'exercice 2022	10 481.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	12 412.00 €
Autres bâtiments publics	1 500.00 €	1068 - Couverture du déficit d'investissement	10 481.00 €
Capital de l'emprunt	16 766.00 €		
TOTAL	28 747.00 €	TOTAL	28 747.00 €

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, **VALIDE** le montant de la participation des communes, **CONSTATE** que les sections sont équilibrées en dépenses et recettes et **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan réunion publique du 18 mars 2023 : Jérôme GRECARD, en tant que Maire, Président du SIVU et lui-même pompier volontaire, ne peut qu'être déçu du peu de personnes présentes, dont peu de jeunes. Toutefois, il pourrait y avoir 4-5 nouvelles recrues. Néanmoins, la problématique du vaccin Covid obligatoire et des formations à suivre restent des freins pour les personnes intéressées. Certaines viendront assister à la prochaine manœuvre. Les pompiers rappellent que la caserne est ouverte le vendredi soir pour toute personne qui souhaite des informations.
Le SDIS prévoit d'autres actions pour la campagne de recrutement cette année. Les élus veulent bien faire des efforts pour soutenir ces actions, mais sans remise en cause des hautes autorités, ils ont peu de poids.
- Fusion des centres d'incendie et de secours : La réunion du 31 mars demandée par le SDIS est annulée. Cette demande de fusionner les 4 communes (Les Moussières, Bellecombe, La Pesse, Les Bouchoux) en construisant une nouvelle caserne centrale amène beaucoup de questionnements. Il y aura toujours des pompiers dont le domicile sera hors secteur d'intervention peu importe le lieu d'implantation de la caserne. Les communes de La Pesse/Les Bouchoux financent leur caserne des Couloirs jusqu'en 2032 et participent également au financement de la caserne de Viry. Il conviendra d'éclaircir vite la situation. Le Président souhaite associer l'ensemble des élus du SIVU lors de la prochaine rencontre.

- Amicale des Pompiers : Coraline VINCENT est la nouvelle présidente Raphaël GRENARD devient trésorier. De nouvelles recrues ont également rejoint l'association, qui se veut un lieu de partage et de convivialité.
- Formation contrôle des bornes incendie : Le Président déplore que la formation des employés communaux n'ait pas eu lieu. Le fonctionnement des bornes incendie doit être vérifié régulièrement, la sécurité du territoire est en jeu et engage la responsabilité des maires. Claude MERCIER se charge de relancer Raphaël BAILLY-BAZIN pour positionner des dates au plus vite.

FIN DE LA REUNION à 19H55.

Secrétaire de Séance



**Le Président,
Jérôme GRENARD**



Délibérations du conseil syndical du lundi 27 mars 2023,

- 002/2023 : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2022
- 003/2023 : Approbation du Compte Administratif 2022
- 004/2023 : Affectation du résultat 2022
- 005/2023 : Participation des communes 2023
- 006/2023 : Vote du Budget Primitif 2023